

Règlement d'admission

Article 1 : Inscriptions

Toute personne souhaitant être candidate pour étudier au sein d'un Campus Connecté Foix-Ariège doit :

- résider en Ariège,
- être inscrite dans une formation post-bac (ou DAEU) à distance¹,
- être au minimum porteuse d'un projet professionnel et donc avoir ciblé une ou plusieurs formations à distances correspondantes. Le cas échéant de sa sélection, la personne sera alors accompagnée par le tuteur/tutrice méthodologique pour s'inscrire.

NB : un.e étudiant.e du Campus Connecté Foix-Ariège peut demander une nouvelle admission pour l'année scolaire suivante s'il répond toujours aux trois conditions d'éligibilité listées précédemment. Il n'y a pas de nombre limite d'admissions au Campus Connecté Foix-Ariège. C'est-à-dire qu'un.e étudiant.e peut, au regard auxdites conditions d'éligibilité, s'inscrire plusieurs années successivement, sans restriction dans le temps. L'étudiant.e devra cependant, chaque année, répondre aux critères de sélection listés ci-après, article 6 du présent règlement.

Article 2 : Acte de candidature

Le nombre de places au Campus Connecté Foix-Ariège étant limité, le Campus Connecté Foix-Ariège procède à une sélection des candidatures. La candidature au Campus Connecté Foix-Ariège se fait exclusivement en ligne en renseignant le formulaire disponible sur <https://centre-universitaire-ariège.fr/wp-content/uploads/2021/04/Formulaire-CC.pdf>

L'étudiant.e inscrit.e dans une formation à distance avant la coupure estivale peut directement renseigner le formulaire en ligne

Article 3 : Périodes de candidature

Les futur.e.s étudiant.e.s peuvent candidater à 2 moments de l'année :

- Session de septembre (date butoir de dépôt de candidature le 3ème dimanche de septembre inclus).
- Hors session, c'est-à-dire durant toute l'année scolaire en fonction des places disponibles. Des étudiant.e.s décrocheur.cheuse.s, des demandeur.deuse.s d'emploi ou des salarié.e.s qui ont un projet de reprise d'études pourront être admis.e en cours d'année.

¹ Néanmoins, en fonction du nombre de places disponibles, le Campus Connecté Foix-Ariège peut décider d'accueillir des personnes non titulaires du bac et souhaitant reprendre des études dans une visée de reconversion professionnelle (ex : inscription en D.A.E.U.).

Article 4 : Procédure d'admission

1. Candidature via le formulaire en ligne disponible sur <https://centre-universitaire-ariège.fr/campus-connecte/>

Ensuite, le Campus Connecté Foix-Ariège :

2. Etudie le dossier de candidature.
3. Convoque le.la candidat.e à un entretien individuel².
4. Envoie une réponse écrite, positive ou négative, au candidat.
5. Inscrit le candidat si la réponse est positive.

NB : les étudiant.e.s ayant reçu une réponse négative à la session de septembre seront inscrit.e.s en liste d'attente pour une candidature hors session, pour laquelle ils auront donc une deuxième chance d'être admis au Campus Connecté Foix-Ariège.

Article 5 : Composition du comité de sélection

- L'él.u.e référent.e de l'enseignement supérieur du CD 09,
- Un.e représentant.e de la Direction de la Culture des Sports, de l'Éducation et du Patrimoine (DCSEP) du Conseil Départemental de l'Ariège ;
- Un.e représentant.e de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, université de proximité partenaire du Campus Connecté Foix-Ariège ;
- Un.e représentant.e de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège, partenaire du Campus Connecté Foix-Ariège ;
- Le coordinateur.trice-tuteur/tutrice pédagogique du Campus Connecté Foix-Ariège.

Article 6 : Critères de sélection

Voulu par les élus du Département de l'Ariège pour garantir l'égalité de l'accès des Ariégeoises et des Ariégeois à l'enseignement supérieur, le Campus Connecté Foix-Ariège a vocation à permettre à celles et ceux ne pouvant pas se déplacer de poursuivre leurs études après le bac à distance. Outil de justice sociale et territoriale, les critères de sélection pour l'admission au Campus Connecté Foix-Ariège sont les suivants :

- Le statut scolaire (néo-bachelier, jeune et moins jeune en reprise d'étude...) de l'étudiant.e.
- Sa situation socio-économique.
- Sa situation familiale et/ou sa santé.
- Ses résultats scolaires.
- Sa motivation.
- Son autonomie.

² L'entretien individuel a pour but de déterminer les intentions du candidat.e quant à la formation envisagée, en cohérence avec son projet professionnel, de connaître et clarifier les contraintes personnelles notamment l'investissement en temps de travail et de présence dans le campus, d'identifier les aptitudes du candidat.e et ses motivations.